

Privilège—M. Waddell

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à cette question, mais c'est avec plaisir que je vais m'efforcer d'y répondre à nouveau.

Si je ne m'abuse, on a demandé à la GRC d'enquêter sur cette affaire parce qu'un journaliste a dit à la télévision qu'il avait reçu ce qui semblait être le produit d'un crime, ce sont ses propres mots.

M. Turner (Vancouver Quadra): Un crime? Comment le savez-vous?

M. Mulroney: C'est ce qu'a dit le journaliste.

M. Turner (Vancouver Quadra): M. Small a-t-il commis un crime en acceptant le document? Je voudrais bien qu'on me le dise.

M. Mulroney: La GRC mène une enquête approfondie touchant aux faits et gestes de tous les intéressés, ainsi qu'aux activités boursières de façon à vérifier si quelqu'un a profité de quelque façon de ce genre d'information. Rien ne le laisse croire jusqu'à maintenant. Toutefois, le solliciteur général a dit qu'il informerait immédiatement la Chambre de tout fait nouveau, et je sais que mon collègue communiquera à la GRC toute accusation ou toute information qui lui semblent opportunes.

M. le Président: Avant la pause du déjeuner, nous étions saisis de questions de privilège et le député de Kamloops avait la parole. Je lui céderai à nouveau la parole dans un instant.

Toutefois, j'ai reçu une question de privilège découlant de la période des questions d'aujourd'hui, et j'accorde la parole au député de Port Moody—Coquitlam.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**MOTION AUX TERMES DU PARAGRAPHE 26(3) DU RÈGLEMENT—LE PROLONGEMENT DE LA SÉANCE**

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je vous reporte à la page 1 001 du hansard d'hier.

Au cours de la période des questions aujourd'hui, le ministre de la Justice (M. Lewis) a déclaré à la Chambre qu'il était intervenu à 17 h 45 hier pour que la Chambre puisse continuer de siéger parce qu'il croyait qu'il y avait eu fuite dans le budget. Il a dit qu'il le savait de bonnes

sources, et en réponse à une question aujourd'hui, il a déclaré avoir reçu un appel du ministre des Finances.

A 17 h 45 hier, je m'apprêtais à intervenir, et comme en fait foi le hansard à la page 1 001, j'ai invoqué le Règlement parce que le ministre m'a interrompu en présentant la motion suivante:

Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques.

Le ministre ne disait pas la vérité à la Chambre. Il voulait qu'elle ajourne. . .

M. le Président: Il existe des moyens et des endroits pour porter des accusations, et je suis sûr que le député a ses raisons. Mais j'ai du mal à comprendre sur quoi il se fonde pour soulever la question de privilège. Quand il aura terminé son intervention, je voudrais qu'il nous explique sur quel point de privilège elle porte au juste. Je sais que le député fera en sorte que ses remarques ne contreviennent pas au Règlement.

M. Waddell: Si le ministre avait informé la Chambre qu'il y avait un problème à propos du budget, cela aurait été fort possible de poursuivre la séance. Le ministre ne l'a pas dit à la Chambre. A mon avis, il nous dit le contraire aujourd'hui. Il a induit la Chambre en erreur et il m'a induit en erreur. Je prétends qu'il a porté atteinte aux privilèges de la Chambre.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député a cité la bonne page du hansard. Cependant, j'ai signalé plus tôt que, lorsque j'ai pris la parole hier, il n'y a pas eu de discussion. J'ai présenté la seule motion que je pouvais présenter à ce moment-là, c'est-à-dire que la Chambre poursuive l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques. Nous avons été très clairs à ce sujet.

J'ai dit clairement à l'extérieur de la Chambre et à la Chambre qu'on venait de nous informer d'une fuite concernant le budget. A ce moment-là, c'est tout ce que nous savions. Cependant, nous avons pensé que, si nous pouvions retarder l'ajournement, il nous serait possible de rendre l'affaire publique à la Chambre. Ainsi, tous les Canadiens auraient eu accès en même temps à cette information puisque les débats sont télévisés en direct.

Une voix: Pourquoi n'avez-vous pas dit cela hier?

M. Lewis: Les partis de l'opposition ont refusé de collaborer à 17 h 45, et n'ont pas voulu collaborer non plus à 20 h 30.